/DD

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE D'ETAT

Travail - Justice - Solidarité

N° _____/ME/PL

Guinea, Ministère du plan

PLAN SEPTENNAL

1964 - 1970

Conakry, le 6 MARS 1965

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
Washington 25, D. C.
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT

79031

7F
351.72
G94p

BUDGET DU PLAN SEPTENNAL
1964 - 1971

NOTE DE PRESENTATION

Conformément aux directives résultant du dernier Conseil de Gouvernement qui a examiné le premier projet de Budget du Plan Septennal, celui-ci a été remanié et adapté aux données concrètes connues ou les plus réalistes pour l'exécution efficiente du programme de développement qui a été adopté par le Conseil National de la Revolution de Guéckédou .

Les remarques essentielles expliquant les modifications apportées au projet initial sont les suivantes :

1°/ L. NOMENCLATURE :Les actions qui ont été prévues pour le Plan Septennal ont été nettement séparées des actions qui avaient été déjà entreprises dans le Plan Triennal et reprises pour leur achèvement . Il a donc été établi deux Budgets séparés :

a) LE BUDGET DU PLAN SEPTENNAL Pour les premières

b) UN BUDGET ANNEXE pour les dernières .

En conséquence pour une meilleure classification des actions pour le Budget du Plan Septennal, il a été adopté une nouvelle nomenclature avec une numérotation systématique regroupant les dépenses en 8 chapitres (sur les 9 du premier projet).

Ont été supprimés les deux chapitres suivants :

CHAPITRE 9 - "Actions des particuliers" l'Etat n'ayant en effet à inscrire logiquement dans son Budget que les opérations financées dans le cadre des Entreprises Publiques ,

CHAPITRE 10 - "Les dépenses des départements"Toutes les dépenses devant être réparties à partir d'une source unique entre les actions exécutées par les différents départements techniques de l'Etat .

.../...

CHAPITRE II.- "Les depenses de fonctionnement du Plan" qui comprenaient les différents frais financiers résultant des investissements effectués sur des credits extérieurs (intérêts des prêts lon terme, agios des traites, frais bancaires et commissions diverses): Dépenses transférées ou Budget Général.

CHAPITRE I2 -"Les remboursements en capital" qui comprenaient les annuités échues des prêts pour le principal.

Au terme des dispositions adoptées par le Gouvernement, les remboursements des prêts et des frais financiers qui en résultent seront assurés désormais par la Banque Centrale directement, celle-ci devant gerer l'ensemble des crédits exterieurs.Les annuités seront payées sur le Budget Général de l'Etat au titre de la Dette publique, ce Budget devant être alimenté au titre des recettes par le montant des amortissements de toutes les Entreprises d'Etat.

De plus dans la nouvelle présentation du Budget les prévisions de la premiere tranche ont été inscrites sur les mêmes tableaux que les Budgets globaux (en recettes et en dépenses).

En ce qui concerne les recettes, la contecture n'a pas varié.

Pour le Budget annexe, une nouvelle nomenclature a été également établie qui,à côté des indicatifs numériques de la nouvelle classification,porte les numeros respectifs des actions dans la nomenclature du Plan Triennal,permettant ainsi d'identifier facilement chaque opération en rapport suivi avec les réalisation et le financement déjà effectué,pour l'efficacité de la gestion et du contrôle.

2 / POUR LE VOLUME ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS INSCRITES.:

Ainsi classées, l'ensemble des actions inscrites avec toutes les rectifications ordonnées (additions et suppressions sur ordre du Conseil du Gouvernement et du Chef de l'Etat, et les réévaluations des projets pour un certain nombre, requiert un financement global de 108.227.211.000 de francs guinéens.

./.

en dépenses pour le programme Septennal proprement dit.

Ce montant se répartit comme suit par chapitre, exprimé en millier de francs :

CHAPITRE Ier .	Total 7 ans	Ière Tranche 64-65
I - Industrie et Mines	I6.493.392.-	3.837.508.-
2 - Economie Rurale	I6.043.700.-	I.2I2.I90.-
3 - Energie	II.50I.500.-	I.439.500.-
4 - Transports	32.276.869.-	2.977.836.-
5 - Ponts et Chaussées	26.295.000.-	3.485.000.-
6 - Télécommunications	2.254.850.-	300.225.-
7 - Artisanat	576.400.-	I00.000.-
8 - Habitat, Secteur Social	2.785.500.-	894.000.-
	I08.227.2II.-	I4.246.259.-

Pour le montant des prévisions d'engagement pour la première tranche, il a été prévu une réserve de I59.775.000 francs ce qui porte le financement de ce programme annuel à I4.406.034.000 de francs.

Le montant total des recettes récensées pour les [illegible] connues s'élève pour les 6 chapitres retenues à 68.655.9[illegible].000 francs guinéens pour le Plan Septennal, sur lesquelles I4.406.034.0000 francs sont realisables et inscrites pour la première tranche annuelle I964-I965.

II en resulte donc que le Budget Septennal est encore en déficit pour une difference de 39.507.279.000 francs qu'il faut trouver, tandisque celui de la premiere tranche est équilibré et peut être executé sur les bases prévues.

3°/ BUDGET ADDITIONNEL :: Le montant global du financement requis pour l'achèvement des actions entreprises au cours du Plan Triennal et reprises sous cette forme et qui concerne I4 Opérations représente 4.905.358.000 francs àn dépenses dont 3.I80.I6I.000 francs à effectuer dans la premiere année I964-65.

./.

Les prévisions de recettes inscrites permettent d'équilibrer totalement ces dépenses qui sont toutes relatives à des contrats en cours d'exécution .

Le déficit budgétaire résultant de l'ensemble des dépenses au titre des deux budgets cumulés face aux recettes reste donc invariable .

4°/ POUR LA STRUCTURE - La répartition des investissements entre les différents secteurs classés en 8 chapitres est la suivante, en pourcentage des dépenses prévues reppectivement :

	P.Sept.	1ère T.	B.cumulés 1ère T.
1 - Industrie et Mines	15,2	27,0	27,5
2 - Economie Rurale	14,8	8,5	7,9
3 - Energie	10,6	10,1	8,2
4 - Transports	29,9	20,9	17,0
5 - Ponts et Chaussées	24,3	24,5	22,0
6 - Télécommunications	2,1	2,1	10,8
7 - Artisanat	0,5	0,7	0,6
8 - Habita et Social	2,6	6,2	5,1
	100 %	100 %	0,9 réserve

Cette physionomie réglète la prédominance des investissements dans l'infrastructure qui représente à peu près 50 % du montant, le secteur de la production venant à la suite pour environ 40 à 45 % . Cette structure n'indique pas une distorsion étant donné la nécessité de l'infrastructure de base pour l'édification d'une économie moderne véritable ainsi que le désire l'orientation de notre développement . Il ressort en tout cas du schéma que, en plan il a été éliminé au maximum les dépenses inproductives de prestige .

5°/ C O N C LU S I O N - Ainsi arrêté, le projet de Budget du Plan Septennal pourrait être adopté comme programme pour son ensemble étant entendu qu'il pourra être revisé :

a) d'une part une fois connus les résultats des négociations en cours pour obtenir de nouvelles ressources pour le financement des opérations auprès des Etats amis, ce qui pourrait abaisser

.../...

dans de très grandes proportions le déficit des recettes.

b) D'autre part après avoir fait appel à des sources nationales de crédit.

En dernier ressort si l'équilibre n'était pas obtenu on devrait recourir à la suppression de quelques actions dont l'exécution peut être reportée sans aucun préjudice.

Il n'est pas inutile de signaler enfin également les possibilités de financement qui pourraient être obtenues auprès de la Banque Africaine de Développement, de la B.I.R.D. et encore des Organisations de l'O.N.U. (Fonds Spécial, F.A.O. et UNESCO) auprès desquelles tous les efforts n'ont pas encore été tentés.

En tout cas il serait opportun d'adopter enfin le Budget pour la première tranche annuelle, cet exercice venant à sa fin au 1er Mai 1965 pour assurer de manière normale le financement des opérations retenues dont beaucoup sont en cours d'exécution, ce qui permettrait la régularité dans l'affectation des moyens, gage d'efficience, et faciliterait aussi le contrôle.

C'est pour cette raison que nous avions estimé comme une solution pratique d'adopter d'abord le Budget de la première tranche qui avait été soumis dans un document séparé avec le premier projet./.

/(/ OTE /-)) NNEXE A LA /(/OTE DE /.)RESENTATIO /(/

Rappel et analyse des modifications apportées au premier projet de Budget du Plan Septennal.

I°/ - Toutes les actions précédemment inscrites comme action reprises du Plan Triennal ont été supprimées du Plan Septennal pour être regroupées dans le Budget Annexe. Ce sont les suivantes avec leur anciennes et nouvelles numérotations :

EX. TITRE I : Industrie et Mines : Chapitre II = TITRE I

Action II.001 Scierie de N'Zérékoré 8/5/01

Action II.002 Complexe de Sérédou 7/2/02

Action II.003 Complexe de Foulaya 8/3bis/03

EX. TITRE 2 : Economie Rural : Chapitre 2I = TITRE II

Action 2I.037 Riziculture : 7/2bis /01
aménagement rizicoles

Action 2I.038 Ferme d'Elevage de Beyl-

Chapitre 22 7/13/ -

EX. TITRE V : Ponts et Chaussées: Chapitre 5I Routes = TITRE V

Action 5I.092 = Achèvement Autoroute 3/4/01

EX. TITRE VI : Télécommunications : Chapitre 6I = TITRE VI

Action 6I.104-Central Téléphonique Conakry 6/I/01

" 6I.105- " " Kankan 6/2/02

" 6I.106- " Aérosouterrain 6/3/03

" 6I.112- " porteurs 6/3/04

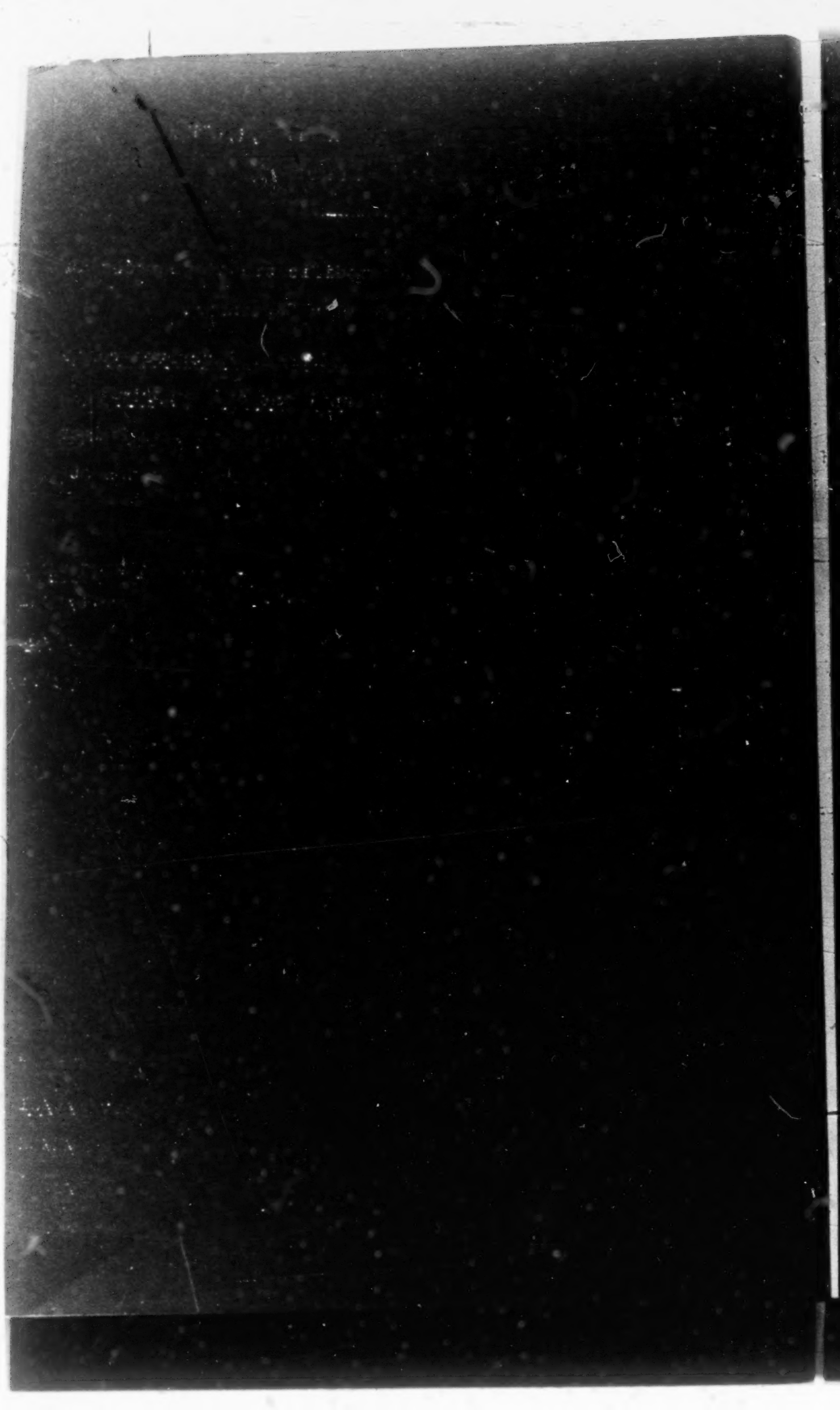

-"- 6I.I09- -"- récepteurs 6/3/05

-"- 6I.I08- -"- Emetteur Kipé 6/3/06

-"- 6I.I07- Telexe Conakry I/II/07

2/ Les actions suivantes ont été supprimées et du Plan Septennal sur décision du Conseil de Gouvernement.

a) Actions du Plan Triennal :

I a/ Cigarettes Allumettes = complément d'investissement à faire par l'Entreprise déjà en exploitation.

2a/ Les Rizeries = cédées aux Régions (achèvement montage).

b) Actions nouvelles :

Ib) Diamant : Modernisation de l'E.G.E.D. : (Equipement pour prospections et nouvelles exploitations : financement à la charge de l'E.G.E.D. sur prêt bancaire .

2b) Cultures industrielles = Hévéa, Bananes, Ananas = il est prévu que le développement de ces cultures sera financé soit sur prêt de la B.N.D.A. aux Coopératives de producteurs pour le matériel, soit sur la caisse de compensation pour les engrais et produits phytosanitaires.

3°/ Les actions suivantes ont été maintenues seulement pour mémoire dans la nomenclature du budget, les prévisions de financement ne pouvant pas être estimées pour le moment.

a) pour l'Urbanisme : les études et les lotissements pour les villes de l'intérieur (action 8II7).

b) Cultures maraichères :

c) Télécommunications : Bureaux de Poste et logements.

4°/ Les prévisions budgétaires ont été inscrites ou réajustées pour certaines actions après le Conseil et d'après les documents remis ou les estimations formulées par les Départements compétents d'après les projets retenus :

I - Complexe Industriel de l'Armée
2 - Sucrerie et Réffinage de Sucre
3 - Culture de la Canne à sucre
4 - Cimenterie, Usine de Sel
5 - Fabrique de Tapioca
6 - Recherches générales de géologie
7 - Groupe de secours Conakry (Energie)
8 - Port de Conakry (Etudes)
9 - Bitumage des villes de Conakry, Kankan Kindia et N'Zérékoré.
I0 - Achèvement de l'Autoroute (Bitumage prévu au lieu du bétonnage)
II - Aviation Civile: Infrastructure et équipement radiotéléphonique des aérodromes.
I2 - Ponts = Pont du DIANI.
I3 - Ferme Ecole de Beyla (projet révisé par MERA)

..../....

5°/ Des actions nouvelles ont été inscrites au Plan Septennal sur décision du Conseil de Gouvernement ou autorisation du Chef de l'Etat :

a) Equipement de 15 divisions de T.P. et 4 Brigades de travaux neufs pour les ponts et chaussées.

b) Le tronçon Kissidougou - N'Zérékoré de l'axe routier Conakry - N'Zérékoré.

c) L'infrastructure Administrative et Sociale pour Fria (Hôpital) à titre exceptionnel sur recommandation du Ministre d'Etat.

d) Port de Conakry : Etudes dont le financement est assuré par les fonds de réserve de l'Office Maritime.

e) Le Théâtre et le Village Musée dont la réalisation est jugée indispensable pour le Festival PAN-AFRICAIN des Arts et de la Culture.

f) Bureaux et Résidences des Ministres Délégués.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES ET CONCLUSIONS -

Il y a lieu d'attirer de nouveau l'attention du Gouvernement sur deux faits :

I°/ Malgré les efforts déployés auprès des départements c'est encore avec beaucoup de difficulté que nous avons obtenu les renseignements auprès de la plupart d'entre eux. Les documents promis au Plan n'ont jamais été remis dans le délai requis, ce qui a retardé de beaucoup notre travail,

alors que les mêmes départements adressaient déjà au Ministère d'Etat des demandes de délégation de crédit pour les actions dont ils n'avaient pas indiqué le financement à inscrire au Budget.

2°/ Il n'a pas été possible de joindre aux documents requis pour l'information complète le relevé des sommes pour les amortissements des Entreprises d'Etat dont le montant doit servir à la couverture des annuités à payer pour les crédits Extérieurs.

Le Commissaire Général aux Comptes a été requis par lettre pour nous communiquer ces renseignements.

Par ailleurs les Entreprises d'Etat n'ont jamais respecté la règlementation en vigueur qui leur prescrit d'adresser leur bilan à la fin de chaque exercice au Ministère chargé du Plan, ce qui a rendu impossible jusqu'à présent l'appréciation et le contrôle des versements au compte spécial prévu par les textes et expréssement par le Décret n° I26/PRG du I2 Mars I963 (dont l'article IO fait obligation à toutes les Entreprises d'Etat de verser leurs amortissements à ce compte à la Banque d'Etat au plus tard 60 jours à partir de la fin de l'exercice).

Il y a lieu d'exiger l'application de cette règlementation à partir de maintenant en rendant les Ministères de Tutelle responsables pour cette carence après le rappel qui a été déjà adressé en Août I964 par le Chef de l'Etat sans succès.

Ci-joint le projet de Budget et ses Annexes en 5 tableaux./. -